



SKI CLUB LAURENTIN

GYMNASE MUNICIPAL - PARC LAYET - Bureau n°7 - ☎ 07.83.00.55.93 - 06.11.89.07.23

Saison 2026

Sorties tous les mercredis à partir du 07 janvier 2026 et tous les samedis à partir du 10 janvier 2026

Cotisation Club avec licence carte neige, et tarif préférentiel location de matériel	80€ réduction 10€ Laurentins Familiale (4p et +): 260 €	Nom : Prénom : Fille ou garçon : Né(e) le: / / à: Niveau ski actuel : Adresse:
Stage Vacances d'hiver 2026 (14 au 21 février) 2^{eme} étoile acquise	700 € environ (hôtel pension complète, transport, forfait, encadrement, prix à confirmer)	
Sorties du samedi Forfait, transport, encadrement et cours, passage des étoiles/ flèches en fin de saison	35 € (adultes 38€)	
Sorties du mercredi Forfait, transport, repas, encadrement et cours, passage des étoiles en fin de saison	35 € (adultes 38€)	Tel. : e-mail : règlement (chèque - espèces):

Permanence : mercredi 17/12/2025 de 17 h à 19 h puis tous les lundis de 18 h à 19 h à partir du 5 janvier 2026



SKI CLUB LAURENTIN

GYMNASE MUNICIPAL - PARC LAYET - Bureau n°7 - ☎ 07.83.00.55.93 - 06.11.89.07.23

Saison 2026

Conditions d'adhésion

Tout adhérent s'engage à respecter les directives des responsables et de l'encadrement du Ski Club. Il accepte d'être pris en photo et que ces dernières soient éventuellement diffusées sur le site Internet et les réseaux sociaux du club. Les sorties sont payées d'avance ainsi que deux chèques de caution de 15 € qui seront encaissés en cas d'absence injustifiée. La licence/cotisation n'est pas remboursable.

Conditions de location

Le Club propose la location de matériel à tarif préférentiel pour les membres du Club, afin de favoriser la pratique du ski pour tous. Location pour la saison enfant 60€, adulte 80€, caution 100€. Durant cette période, l'entretien et les réparations éventuelles sont à votre charge. Lors de la restitution, l'ensemble du matériel loué devra être propre et réparé si besoin. Dans les cas où l'équipement loué ne serait pas restitué, rendu en mauvais état, détérioré ou sale, le Club sera dans l'obligation d'encaisser tout ou partie de la caution. **Le port d'un casque personnel est obligatoire.**

<u>Location Matériel</u>	<u>Détails</u>	<u>Remarques</u>
Date :	Signature précédée de la mention « J'ai et approuvé » :	

Permanence : mercredi 17/12/2025 de 17 h à 19 h puis tous les lundis de 18 h à 19 h à partir du 5 janvier 2026